

## SEANCE du 15 février 2011

L'an deux mil onze, le quinze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 février deux mil onze, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures quarante cinq minutes sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Théodore FRESSIGNE, Janine AR COURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET, Francis ROBERT, Gilberte DENIEL, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ, Jacky VERDON, Jean LAROSE, Coenraad TER KUILE

Monsieur Sébastien LYS a donné pouvoir à Monsieur Laurent PEREZ

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- site internet
- Plan d'aménagement d'une zone artisanale
- Inventaire des containers et estimation redevance spéciale
- Avance SIVOM
- Tarifs pour la venue de 25 à 35 camping-cars
- Demande de Mr RONCAJOLI – projet « La Cabane »
- Abonnement « la Lettre du Maire »
- Questions diverses

### SITE INTERNET

N° 2011FEV09

Après avoir étudié les devis concernant la refonte du site internet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix pour et 1 abstention, décide de retenir le devis de Agence FLEURIE pour un montant HT de 2910,00 €.

### PLAN d'AMENAGEMENT d'une ZONE ARTISANALE

N°2011FEV07

Sur la zone NAX a vocation artisanale et commerciale du plan d'occupation des sols de la commune de Mortagne sur Gironde, le Maire présente un projet d'aménagement de cette zone.

Le Conseil Municipal, après discussion, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce projet d'aménagement (cf plan joint).

### INVENTAIRE DES CONTAINERS et ESTIMATION de la REDEVANCE SPECIALE

Après étude de ce dossier, ce sujet sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### AVANCE SIVOM ENFANCE JEUNESSE

N°2011FEV05

Le Maire expose au Conseil Municipal que, pour le bon fonctionnement du SIVOM du Canton de Cozes, il est nécessaire de verser un acompte pour l'adhésion 2011 de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le versement d'un acompte de 6 000 € pour l'adhésion 2011 de la commune de Mortagne sur Gironde.

### **TARIF pour la VENUE de 25 à 35 CAMPING-CARS**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un groupe de Camping-caristes, par l'agence Parenthèse Océan Voyages, ont prévu un séjour au Port de Mortagne sur Gironde du mercredi 29 juin au Dimanche 10 Juillet 2011 sur la base de 25 à 30 camping-cars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la venue des camping-caristes du 29 juin au 10 Juillet 2011 et leur accorde une nuit gratuite sur leur séjour soit 8 nuits au lieu de 9 nuits à 7,20 €.

### **DEMANDE DE Mr RONCAJOLI – Projet « La Cabane »**

**N°2011FEV14**

Le Maire expose au conseil municipal la demande de Mr et Mme RONCAJOLI, locataire de la «cabane à Mascottes» concernant la construction d'une structure bois démontable avec toiture en bâche de 18m<sup>2</sup> situé à côté de leur commerce.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés; le conseil municipal accepte la construction de cette structure.

Une redevance d'occupation de terrain sera demandée en supplément de la location de la « Cabane à Mascottes » soit :

- 600 € HT pour la location de la cabane à l'année
  - 174,60 € HT pour la redevance d'occupation (18 m<sup>2</sup> x 9,70 €)
- soit un total de 774,60 € HT.

Accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **CONVENTION PORT A SEC**

**N°2011FEV06**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le 23 mars 2004, il a été accordé une convention d'occupation temporaire du domaine public maritime à l'EURL du Port sur la Rive qui prenait effet le 1er janvier 2007.

La taxe d'occupation de cette convention d'occupation a été fixée pour 3 ans et réactualisable annuellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal reconduit cette convention.

Le loyer actuel est maintenu pour trois ans et réactualisable tous les ans.

En conséquence, la convention en date du 23/03/2004 est reconduite dans les mêmes termes et les articles demeurent inchangés.

### **ABONNEMENT « La Lettre du Maire »**

**N°2011FEV04**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte, pour un an, l'abonnement à « La Lettre du Maire » pour un montant de 230 € TTC.

### **CONTRAT ENFANCE et JEUNESSE**

**N°2011FEV08**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance et Jeunesse » finalisée pour 4 ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal habilite le Maire à signer la convention ci-jointe.

#### **ACHAT VEHICULE**

**N°2011FEV10**

L'actuel véhicule communal est ancien et il serait urgent de renouveler ce véhicule. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'achat d'un véhicule Kangoo Espress pour un montant TTC de 13 000 €.

Cette dépense sera prévue sur le budget primitif 2011 de la commune.

#### **AVENANT au MARCHE « Réfection des portes d'écluse »**

**N°2011FEV11**

Le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir, avaries imprévues constatées lors de la dépose des portes.

Ces travaux supplémentaires d'un montant de 3 114 € TTC font l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte ce supplément de travaux et charge Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ci-annexé.

#### **ACOMPTE SUR FACTURE**

**N°2011FEV12**

Après eu avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le paiement d'un acompte pour les travaux de mise aux normes électrique de la Mairie à l'entreprise CHAUVIN pour un montant de 4 090,32 € TTC.

#### **AMENAGEMENT du BUREAU du PORT**

**N°2011FEV13**

Le Maire expose au conseil municipal qu'un aménagement du bureau du port a été demandé auprès de la SAS Jacques Rieux.

Le devis comprend l'aménagement et la fourniture de divers meubles s'élève à 3 930, 06 € TTC.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le devis de la Ste Rieux pour un montant TTC de 3 930, 06 €.

Ces travaux seront prévus au budget primitif 2011 du port.

La séance est levée à 22 h 45.